



## DOSSIER DES HYDROCARBURES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT POSITIONNEMENT CORPORATIF

### Développement communautaire Unîle Inc.

*La Corporation Développement Communautaire Unîle a pour mission de soutenir les citoyens et les groupes en vue de leur participation aux affaires collectives.*

Unîle se définit comme une organisation à l'écoute et au service de la population et entend jouer un rôle actif comme agent de développement des potentiels communautaires de sa région.

C'est dans ce sens que l'organisme se positionne dans un dossier qui concerne l'avenir non seulement de notre communauté insulaire, mais de l'ensemble des communautés riveraines du golfe du Saint-Laurent.

### DÉCLARATION

#### *Le golfe du Saint-Laurent...*

*... est un écosystème unique, complexe et intégré*

*... est un territoire commun occupé par les populations humaines qui l'ont peuplé et développé au cours des siècles (non-autochtones) et des millénaires (autochtones)*

*... est un territoire commun utilisé à des fins de subsistance et de commercialisation de multiples et abondantes ressources renouvelables.*

#### *Dans ce contexte,*

#### *Le golfe du Saint-Laurent...*

*... doit être considéré comme un bien commun puisqu'il est partagé par l'ensemble des communautés côtières établies dans son pourtour, selon les limites territoriales imparties à cinq (5) provinces canadiennes (Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Québec)*

*... doit être protégé de toute menace inhérente à l'introduction par l'une ou l'autre des provinces d'une industrie lourde et risquée pour l'ensemble, sans le consentement explicite des cinq (5) parties prenantes.*

### **Les communautés concernées...**

*... ne peuvent encourir les risques liés à l'initiative exclusive de l'une ou l'autre des entités périphériques. Elles doivent au préalable évaluer les impacts et assurer leurs intérêts collectifs*

*... doivent être dûment informées sur les enjeux, consultées sur les projets et mises à contribution avant de cautionner toute décision de leur gouvernement respectif.*

### **UNE PERSPECTIVE JUDICIEUSE, PRUDENTE ET COHÉRENTE**

Suite à ces considérations, la Corporation de Développement communautaire Unife prend position dans le dossier des hydrocarbures extracôtiers et soumet respectueusement aux instances décisionnelles la vision qui suit.

**Pour assurer le respect du bien commun et la pérennité des écosystèmes marins, ainsi que le bien-être général des populations côtières actuelles et futures, il est primordial que par l'entremise de leur gouvernement respectif, les cinq provinces ceinturant le golfe se concertent et s'entendent formellement afin de préserver intégralement ce patrimoine commun.**


*Pour ce faire, les gouvernements devront privilégier des mesures adéquates...*

- ▲ *en suspendant, bannissant définitivement et différant le développement éventuel, sur toute la superficie du golfe du Saint-Laurent, de toutes les activités d'exploration visant des gisements présumés d'énergies non-renouvelables extracôtiers*
- ▲ *en instaurant un moratoire permanent sur toute activité de prospection et/ou de développement desdits gisements*
- ▲ *en privilégiant dans les meilleurs délais la mise en valeur d'autres ressources énergétiques renouvelables appropriées*

**... et que l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers s'abstienne d'appuyer et/ou d'autoriser tout promoteur gazier ou pétrolier à procéder à des forages d'exploration et/ou de production dans l'enceinte du golfe du Saint-Laurent.**

Document déposé, dans le cadre de la Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique, Zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador  
Atelier ciblé par l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers et son équipe d'étude de l'ÉES (AMEC), le 24 octobre 2012, à Cap-aux-Meules,

par le président du conseil d'administration d'Unife,

  
Raymond Gauthier  
